

Paris, le 13 novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

La Turquie rouvre son marché aux exportations de bovins français

—

Après 2 ans de négociations entre les services vétérinaires français et turcs, la Turquie vient d'accepter de rouvrir son marché aux exportations de bovins français. Elle lève ainsi un embargo en place depuis la détection en France, en septembre 2015, du sérotype 8 du virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, se félicite de cette ouverture de marché, qui était très attendue par la filière bovine.

Les conditions demandées par les autorités turques pour exporter sont strictes : zone d'exclusion autour des foyers de FCO, vaccination et dépistage préalables des bovins exportés, protection des animaux vis-à-vis des insectes vecteurs.

Pour mémoire, la FCO est une maladie virale, transmise par des moucheron (culicoides). Les espèces sensibles sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Deux sérotypes du virus (le numéro 8 et, tout récemment, le numéro 4) sévissent en France continentale. Cette maladie est strictement animale et n'a aucune incidence sur la sécurité sanitaire des denrées (viande, lait, etc).

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture